253 MA Fiche de données de sécurité 23.09.16

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Fournisseur : Personne à contacter
WELD°X Denis ROUSSEAU
ZI de Brais – 36 rue Jacques Daguerre
44600 SAINT NAZAIRE
Tél : 02 40 91 34 11 Fax : 02 40 91 37 14
Désignation du produit : 253 MA
Type d'utilisation : Baguettes et fils pour le soudage
Le produit est un article, au sens de l'article 3, n° 3, 1907/2006/CE (REACH 1). En ce qui concerne la présente fiche de données de sécurité, il s'agit donc d'une information, relative à l'utilisation sûre de l'article.

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

2.1. Mélanges

Description : Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux

Composants dangereux		
CAS : 7440-47-3 EINECS : 231-157-5	Chrome Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	12,5-25%
CAS : 7440-02-0 EINECS : 231-111-4 Numéro index : 028-002-00-7	Nickel Carc. 2, H351 ; STOT RE 1, H372 Skin Sens. 1, H317	5-12,5%
CAS : 7440-21-3 EINECS : 231-130-8	Silicium, contenant plus de 99.99% en poids de silicium Flam. Sol 2, H228	0,1-2,5%

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

3.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit ne répond pas aux critères de classification dans une classe de danger conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

3.2 Eléments d'étiquetage

* Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 : Néant
* Pictogrammes de danger : Néant
* Mention d'avertissement : Néant
* Mention de danger : Néant

3.3 Autres dangers

* Résultats des évaluations PBT et vPvB
* PBT : non applicable
* vPvB : non applicable

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales : Aucune mesure particulière n'est requise

Après inhalation : donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles

Après contact avec la peau : en générale, le produit n'irrite pas la peau

Après contact avec les yeux : Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion : recourir à un traitement médical

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.2. Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité : aucune mesure particulière n'est requise

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs / poussière / aérosol.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune mesure particulière n'est requise

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir par moyen mécanique

6.4. Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnelle, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veillez à une aspiration convenable sur les machines de traitement

Préventions des incendies et des explosions : aucune mesure particulière n'est requise

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière

Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire

Autres indications sur les conditions de stockage : Néant

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail

7440-47-3 Chrome	
VME	Valeur à long terme : 2mg/m3 en Cr
7440-02-0 Nickel	
VME	Valeur à long terme : 1 mg/m3 C2
7440-21-3 Silicium, contenant plus de 99.99% de silicium	
VME	Valeur à long terme : 10 mg/m3

Remarques supplémentaires

Les Présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration

8.2. Contrôle de l'exposition

Equipement de protection individuelle

8.2.1. Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

8.2.2. Protection respiratoire

Filtre P2

8.2.3. Protection des mains

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation

Gants de protection résistant à la chaleur

A cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la Dégradation

8.2.4. Temps de pénétration du matériau des gants

Le Temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

8.2.5. Protection des yeux

Lunettes de protection

8.2.6. Protection du corps

Vêtements de travail protecteurs

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspects

Forme :	Solide
Couleur :	Non déterminé
Odeur :	Inodore

Seuil olfactif :	Non déterminé
Valeur du pH :	Non applicable
Point d'éclair :	Non applicable
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non déterminé
Température de décomposition :	Non déterminé
Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif
Limites d'explosion	
Inférieure :	Non déterminé
Supérieure :	Non déterminé
Densité relative :	Non déterminé
Densité de vapeur :	Non applicable
Vitesse d'évaporation :	Non applicable
L'eau :	Insoluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé
Dynamique :	Non applicable
Cinématique :	Non applicable
Solvants organiques :	0.0%

9.2. Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles

10.2. Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue

10.4. Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles

10.5. Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Effet primaire d'irritation

Corrosion cutanée / irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Lésions oculaires graves / irritation oculaire
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité
Toxicité aquatique
Pas d'autres informations importantes disponibles
12.2. Persistance et dégradabilité
Pas d'autres informations importantes disponibles
12.3. Potentiel de bioaccumulation
Pas d'autres informations importantes disponibles
12.4. Mobilité dans le sol
Pas d'autres informations importantes disponibles
Autres indications écologiques
Indications générales
Aucune pollution des eaux connue
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT : Non applicable
vPvB : Non applicable
12.6. Autres effets néfastes
Pas d'autres informations importantes disponibles

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets
Recommandation
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
Emballages non nettoyés
Recommandation
Evacuation conformément aux prescriptions légales

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA : Néant

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA : Néant

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG

Classe : Néant

IATA

Classe : Néant

14.4. Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA : Néant

14.5. Dangers pour l'environnement

Marine polluant : Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable

Indications complémentaires de transport

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus

Règlement type de l'ONU Néant

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas d'autres informations importantes disponibles

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées – annexe I

Aucun composant n'est compris

Règlement (CE) n° 1907/2006 Annexe XVII

Conditions de limitation : 27

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée

16. AUTRES INFORMATIONS

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Informations supplémentaires

Vous trouverez en annexe des recommandations pour des scenarii d'exposition, des mesures de gestion des risques et d'identification des conditions de travail, parmi lesquelles les métaux, les alliages métalliques et les produits, fabriqués à partir de métal et qui peuvent être traités de manière sûre.

Recommandations pour les scénarios d'exposition, les mesures de gestion du risque et comment identifier les conditions opérationnelles permettant le soudage des métaux, alliages et articles métalliques en toute sécurité

Le procédé de soudage / brasage produit des fumées qui peuvent affecter la santé humaine et l'environnement. Les fumées sont un mélange variable de fines particules et de gaz en suspension qui, si inhalés et avalés, constitue un risque pour la santé. Le niveau de risque dépendra de la composition de la fumée, de la concentration de la fumée et de la durée d'exposition. La composition de la fumée dépend aussi du métal travaillé, du procédé et des consommables utilisés, du revêtement du métal travaillé tel que la peinture, la galvanisation ou la métallisation, l'huile ou les autres contaminants utilisés durant les activités de nettoyage et dégraissage. Une approche systématique de l'estimation de l'exposition est nécessaire, prenant en compte les circonstances particulières pour l'opérateur et son assistante qui peut être exposé.

En considérant les émissions des fumées lors du soudage, du brasage t du coupage des métaux, il est recommandé de prendre des mesures de gestion du risque à travers les guides et les informations générales fournis par ce scénario d'exposition et d'utiliser les informations fournies par la Fiche de Données de Sécurité publiée en accord avec la réglementaire REACH par le fabricant du consommable de soudage.

L'employeur s'assurera que le risque issu des fumées de soudage est éliminé ou réduit au minimum pour préserver la sécurité et la santé des travailleurs. Le principe suivant devra être appliqué :

1. Sélectionner le couple procédés / matériels applicables avec la plus petite classe, quand c'est possible.
2. Régler le procédé de soudage avec les paramètres d'émissions les plus basses
3. Appliquer les mesures de protection collectives efficaces en accord avec le numéro de classe. De façon générale, l'utilisation d'un EPI est prise en compte après que toutes les autres mesures ont été appliquées.
4. Porter les équipements de protections individuelles en accord avec le temps de travail.

En complément, le respect des réglementations nationales sur l'exposition aux fumées de soudages des soudeurs et du personnel environnant doit être vérifié.

Dans le tableau « mesures de gestion du risque avec le couple procédé / produits », vous trouverez des références aux normes sur les mesures de protection personnelles et collectives suivantes :

ISO 4063	Nomenclature et numérotation des procédés de soudage selon l'ISO 4063
EN ISO 15012-1 / 2004	Hygiène et sécurité en soudage et techniques connexes – exigences, essais et marquage des équipements de filtration d'air – Partie 1 : essai de l'efficacité de la séparation des fumées de soudage. Appareils de protection respiratoire – demi-masques filtrants contre les particules – exigences, essais, marquage (FFP1 – FFP2- FFP3)
EN 1835 : 2000	Appareils de protection respiratoire – Appareils de protection respiratoire isolants à adduction d'air comprimé de construction légère, avec casque ou cagoule – exigences, essais, marquage (LDH1 – LDH2 – LDH3)
EN 12941 : 1998	Appareils de protection respiratoire – Appareils filtrants à ventilation assistée avec casque ou cagoule – exigences, essais, marquage (TH1 – TH2 – TH3)
EN 143 : 2000	Appareils de protection respiratoire – Filtres à particules – exigences, essais, marquage (P1, P2, P3)
Directive 1998/24/EC	Article 6.2 relatif à la santé et à la sécurité des travailleurs sur les risques liés aux agences chimiques au travail

De plus, dans le tableau « mesures de gestion du risque avec le couple procédé / produits », des renvois vers des annotations apparaissent.

Description de ces annotations
Classe : Classement approximatif pour atténuer le risque en sélectionnant le couple procédé / produit avec la plus petite valeur
Equipement de Protection Individuel (EPI) exigé pour éviter le dépassement des valeurs limites d'exposition nationales (TT : temps de travail exprimé sur 8 heures)
Ventilation générale (VG) basse. En présence d'une ventilation locale France (VLF) et de l'air extrait vers l'extérieur, la capacité de la VG ou de la VLF peut être réduite de 1/5 par rapport aux exigences initiales.
Ventilation générale (VG) moyenne (double par rapport à la basse)

Demi-masques filtrants (FFP2)
Quand un consommable allié est utilisé, les mesures à partir de la « classe V » sont requises.
Ventilation générale (VG) basse. Quand il n'y a pas de ventilation Locale Forcée, la ventilation requise est de 5 fois le volume d'air à traiter
Demi-masques filtrants (FFP3), masque avec filtres actifs (TH2/P2), or masque adduction d'air extérieur (LDH2)
Zone pressurisée réduite (négative) : un endroit ventilé séparé où une pression réduite (négative) comparée à l'espace environnant est maintenue.
Ventilation Locale Forcée (VLF) haute, extraction à la source (inclut table, hotte, bras ou extraction à la torche)
Masque avec filtre actif (TH3/P3) ou masque à adduction d'air extérieur fourni (LDH3)
Ventilation Locale Forcée (VLF) basse, extraction à la source (inclut table, hotte, bras ou extraction à la torche)
Ventilation Locale Forcée (VLF) moyenne, extraction à la source (inclut table, hotte, bras ou extraction à la torche)
Mesures recommandées pour être en conformité avec les limites nationales maximales autorisées. Les fumées extraites pour tous les matériaux à part l'acier et l'aluminium non allié doivent être filtrées avant leur rejet dans l'environnement extérieur)
Un espace confiné, en dépit de son nom, ne signifie pas nécessairement qu'il est petit. Des exemples d'espaces confinés incluent les bateaux, les silos, les cuves, les galeries, les réservoirs, etc…
Masque amélioré, destiné à éviter le flot direct des fumées de soudage à l'intérieur
Non applicable
Non recommandé

Mesures de gestion du risque en considérant le couple procédé / métal de base

Classe	Procédé (Conformément à ISO 4063)	Métal de base	Remarques	Ventilation / extraction / filtration	EPI FM<15%	EPI FM>15%
Espace non confiné						
I	TIG	Tous	Sauf aluminium	VG basse	n.r	n.r
	Arc submergé					
	Autogène					
	Plasma					
	ASW / EGW					
	Résistance					
	Soudage des gougeons					
	Etat solide					
	Brasage aux gaz	Tous	Sauf alliage Cd	VG basse	n.r	n.r
II	TIG	Aluminium	n.a	VF moyenne	n.a	FFP2
III	Electrode enrobée	Tous	Sauf alliage – Be, - V- Mn – Ni et Inox	VG basse VLF basse	Casque amélioré	FFP2
	Fil fourré	Tous	Sauf inox et alliage – Ni			
	Soudage plasma avec poudre	Tous	Sauf alliage – Be – V – Cu – Mn – Ni et inox			
IV	Tous procédés classe I	Peintes / préparés / huilés	Sans Pb contenu dans le métal de base	VG basse	FFP2	FFP3, TH2/ P2, or LDH2
	Tous procédés classe III	Peintes / préparés / huilés	Sans Pb contenu dans le métal de base	VG basse VLF basse		
V	Electrode enrobée	Inox, Alliage – Ni – Be – V	n.a	VLF haute	TH3/P3/LDH3	TH3/P3/LDH3
	Fil fourré	Inox, Alliage – Mn – et Ni				
	MAG	Alliage – Cu				
	Soudage plasma avec poudre	Inox, alliage – Mn – Ni et Cu				
VI	MAG	Alliage – Be et V	n.a	Zone pressurisée (négative) VLF basse	TH3/P3, LDH3	TH3/P3, LDH3
	Soudage plasma avec poudre					
VII	Fil fourré sans gaz	Acier non hautement allié	Fil fourré, ne contenant pas de Ba	Zone pressurisée (négative) VLF moyenne		
	Fil fourré sans gaz	Acier non hautement allié	Fil fourré, contenant du Ba	Zone pressurisée (négative) VLF haute		
	Tous	Peintes / préparés	Peintes / préparés contenant du Pb			
	Gougeage et coupage	Tous	n.a			
	Projection thermique	Tous	n.a			
	Brasage aux gaz	Cd-alloys	n.a			
Système clos ou espace confiné						
I	Soudage laser	Tous	Système clos	VG moyenne	n.a	n.a
	Coupage laser					
	Soudage par faisceau d'électron					
VIII	Tous	Tous	Espace confiné	VLF haute Air extérieur fourni	LDH3	LDH3

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
Acronymes et abréviations
ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route
IMDG : international maritime Code for dangerous Goods
IATA :International Air Transport Association
GHS : Globally Harmonized system of classification and labeling of chemicals
EINECS : European Inventory of existing commercial chemical substances
ELINCS : European List of Notified chemical substances
CAS : Chemical Abstracts Service (division of the American chemical society)
TRGS : Technische regeln für Gefahrstoffe (technical rules for dangerous substances, BAuA, germany)
PBT : Persistent, bioaccumulative and toxic
vPvB : very persistent and very bioaccumulative
Flam sol 2 : Matières solides inflammables – catégorie 2
Skin sens 1 : Sensibilisation cutanée – catégorie 1
Carc. 2 : Cancérogénicité – catégorie 2
Stot Re 1 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – catégorie 1